



Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
 * Elle prend en compte les risques connus au 01/01/2007.
 * Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
 Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

LEGENDE

- Zone R : Préservation
- Cours d'eau et plans d'eau
- Zone B : Protection
- 208.00 Cote de crue de référence exprimée en m NGF
- Zone V : Prévention



PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
 de Meurthe-et-Moselle

Service aménagement durable, urbanisme, risques
 Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Naturels
 Inondations

Mars 2009

Commune de Dommartin-les-Toul

Zonage PPRI

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 24 MAR. 2009
 approuvant le PPR

le Préfet
 Le Secrétaire Général
 par intérim


 Bernard BREYTON

Echelle : 1 / 5 000